

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE
CANTON D'ABBEVILLE NORD
COMMUNE DE DOMVAST

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025**

Le mardi 02 décembre 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Picard dans le Parc Emile Monflier sous la présidence de GAYET Michel, Maire.

Présents : GAYET Michel, GROSSEL José, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT Dominique, ROUX Chrystelle, MONFLIER Hervé et PRANGER Patrick.

Absents excusés : LEGRY Arnaud (ayant donné pouvoir à Patrick PRANGER), DELANNOY Dominique.

A été nommé(e) secrétaire : SAGOT Véronique.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

I) – Approbation du procès-verbal de la séance du 07/10/2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal réuni en date du 07 octobre 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres.

Délibération **ADOPTÉE**.

Votes :

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, José GROSSEL, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT Dominique, LEGRY Arnaud, Chrystelle ROUX, PRANGER Patrick, et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : néant.

II) – Délibération de l'élection des membres de la commission d'Appel d'Offre

- DCM250_2025_15

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 10 juillet 2020, une Commission d'Appel d'Offre a été créée mais aucun extrait de cette délibération n'a été soumis au contrôle de légalité.

Vu les articles L1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Considérant que Michel GAYET en qualité de Maire de la commune est Président de droit de cette commission,

Considérant que Bernard DEMAREST a démissionné de son poste d'élu,
Conformément aux règles de remplacement et de constitution de la Commission d'Appel d'Offre, il est proposé au Conseil Municipal de compléter la CAO d'un membre et de 3 suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Michel GAYET, Maire : Président de la CAO
- José GROSSEL titulaire et Dominique SAGOT son suppléant,
- Arnaud LEGRY titulaire et Chrystelle ROUX sa suppléante,
- Lydie BOULET titulaire et Véronique SAGOT sa suppléante.

La CAO est ainsi constituée ce jour.

Délibération ADOPTÉE.

Votes :

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 00

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, José GROSSEL, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT Dominique, LEGRY Arnaud, Chrystelle ROUX, PRANGER Patrick et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant.

Ne prennent pas part au vote : néant.

III) – Point administratif sur la halle – Planification des travaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état d'avancement des préparatifs des travaux de la halle marché.

Il annonce que le maître d'œuvre est en train d'effectuer l'analyse des offres et qu'il questionne les entrepreneurs principalement au niveau des variantes proposées ce qui génère du retard dans l'analyse des offres.

Le planning des événements à venir comprend une réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) puis une réunion du Conseil Municipal pour entériner les décisions.

IV) – Adhésion au groupement de commandes – Travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien – DCM250_25_16

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération du 17 décembre 2020 de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre portant création d'un groupement de commandes relatifs à des travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien,

Vu la convention constitutive de création du Groupement de Voirie du 26/02/2021 et notamment l'article 7 qui prévoit que les demandes d'adhésions peuvent intervenir pendant la durée de ce groupement illimité dans le temps et uniquement lors des reconductions annuelles ou renouvellement des marchés/accords-cadres.

Considérant la volonté de partager les compétences et savoirs, l'intérêt du gain de temps procédural, de rationaliser les dépenses et réaliser des économies d'échelle sur les volumes d'achat, et le besoin de la Commune en termes de travaux neufs et d'entretien de voirie sur son territoire,

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Au regard du contexte précédemment exposé, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes relatifs aux travaux neufs et d'entretien de voirie coordonné par la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre. Il convient de signer le projet d'avenant à la convention constitutive, annexée à la présente, pour en accepter les conditions, les modalités de fonctionnement, les rôles et les obligations de la Commune en tant que membre signataire.

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre est désignée comme coordonnatrice du groupement sur une durée illimitée et engagera à ce titre les consultations communes. Elle procèdera à ce titre à la notification des marchés aux prestataires retenus.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour les travaux neufs et d'entretien de voirie ;
- de désigner la Communauté de Communes comme coordinatrice de ce groupement ;
- d'autoriser le Maire à signer le projet d'avenant à la convention constitutive du groupement de commande jointe à la présente autorisant le Président de la Communauté de Communes à

engager les consultations communes, à signer les marchés qui en découlent et tout autre document afférant à la création de ce groupement et à l'exécution de son objet ;
- de prévoir les crédits au budget

Délibération ADOPTÉE.

Votes :

Pour : 08

Contre :0

Abstention : 0

NPPV : 01

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, José GROSSEL, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT Dominique, LEGRY Arnaud, PRANGER Patrick, et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : Chrystelle ROUX.

V) – Vente de bois - DCM250_2025_19

Monsieur le Maire rappelle que suite à un appel à candidature lancé pour la vente d'arbres :

2 réponses ont été apportées : M. DELETOILLE Cédric qui finalement n'a pas souhaité faire de proposition et M. BELLEGUEULLE Olivier pour les arbres Rue du Mont de Forest. Puis M. MONFLIER Hervé s'est proposé pour l'arbre tombé dans la pâture communale.

Suite aux offres présentées en séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De vendre pour 100.00€ deux arbres rue du Mont de Forest à Olivier BELLEGUEULLE
De vendre pour 30.00€ un arbre à Hervé MONFLIER.

Des titres seront émis pour chacune des personnes au compte C/7022.

Délibération ADOPTÉE.

Votes :

Pour : 09

Contre :0

Abstention : 0

NPPV : 0

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, José GROSSEL, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT

Dominique, LEGRY Arnaud, Chrystelle ROUX, PRANGER Patrick, et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : néant.

VI) – Embellissement d'un poste de transformation électrique (accord de principe) –

DCM250_25_17

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La proposition de Territoire d'Energie de la Somme (TE80) de pouvoir embellir les postes de transformation électrique.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la proposition d'embellissement d'un poste de transformation électrique.
- de prévoir les crédits au budget

Délibération **ADOPTÉE**.

Votes :

Pour : 09

Contre :0

Abstention : 0

NPPV : 0

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, José GROSSEL, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT Dominique, LEGRY Arnaud, Chrystelle ROUX, PRANGER Patrick, et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : néant.

A ce sujet, il est précisé qu'il s'agit du poste de transformation situé rue de Canchy au niveau du cimetière. Il est proposé de demander à un artiste l'idée de dessiner quelques vues, monuments ou vestiges importants de Domvast.

VII) – Ressources humaines - DCM250_25_18

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Mme Patricia ADRIANSEN du poste d'agent technique au 31/12/2025.

Par ailleurs, il y a lieu de remettre le tableau des effectifs à jour.

Délibération ADOPTÉE.

Votes :

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, José GROSSEL, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, SAGOT Dominique, LEGRY Arnaud, Chrystelle ROUX, PRANGER Patrick, et MONFLIER Hervé.
Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : néant.

VIII) – Création d'un ossuaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des recherches pour une concession abandonnée la commune n'est pas dotée d'ossuaire. Il a fait faire un devis pour une création à titre d'information. Il est demandé de consulter d'autres prestataires afin d'obtenir d'autres devis. Néanmoins Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'y réfléchir pour le prochain Débat d'Orientation Budgétaire.

IX) – Questions diverses

❖ Formation par la gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'axe 1 du plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien, la Gendarmerie dispense une formation à la gestion des incivilités. Celle-ci se déroulera le jeudi 04 décembre à Cambron.

❖ Plantation de haies de le long de la RD12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a convenu avec M. Arnaud LEGRY, Président de la Société des propriétaires et chasseurs de Domvast de procéder à la plantation des haies le samedi 13 décembre à partir de 9h30. Un flyer sera distribué afin d'inviter toute autre personne intéressée par le projet.

❖ Panneau sur la Place de l'église

Le panneau de signalisation présent sur la Place de l'église a été percuté par un camion semi-remorque betteravier. Grâce à la vidéoprotection les informations ont pu être

relevées et transmises à la société mise en cause. D'après les premiers échanges, les réparations seront prises en charge.

❖ Feux tricolores

La convention du département est revenue en Mairie signée des deux parties. Les travaux vont débuter prochainement comme suit

- Pose des feux → décembre 2025
- Raccordement → janvier 2026.

❖ Plaque de cocher

Monsieur le Maire fait part d'une proposition concernant les plaques de cocher disposées dans la commune au nombre de 3. Une association se propose de les restaurer à raison de 25€ par plaque. Il est demandé à Monsieur le Maire de se renseigner sur le principe de dépose et de repose des plaques.

❖ Logement communal – travaux salle de bain

Suite à la demande de devis auprès de plusieurs artisans, les devis sont très élevés. Monsieur le Maire a rencontré M. Raymond MARTEL en vue d'établir un devis et une liste des produits à acheter. De ce fait un compte est en cours d'ouverture auprès de LEROY MERLIN. Les travaux seront réalisés pour une estimation d'environ 5 000.00 €.

Par ailleurs, des devis pour remplacement de la porte d'entrée ont été demandés. Pour l'instant il n'y a pas d'urgence à ce projet.

❖ Petite salle : pignon ouest

Monsieur le Maire annonce que les travaux sur le pignon ouest sont terminés ce jour. Il restera la teinture des pièces de bois à faire au printemps.

Cependant nous restons dans l'attente de l'éligibilité auprès de Baie de Somme 3 Vallées pour une subvention au bénéfice du petit patrimoine bâti.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été contacté ce jour par le Journal d'Abbeville concernant de soi-disant fissures sur le pignon de la petite salle et de la dangerosité de cette salle. Courrier émanant d'une personne peu scrupuleuse et très mal informée qui n'a pas souhaité se faire connaître et qui n'a pas signé son courrier très certainement par manque de courage. Il est rappelé que rien de tel n'existe sur la petite salle, les précisions ont été apportées au journaliste.

❖ Concert du 5 décembre à l'église

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation du concert du vendredi 05 décembre avec l'organisatrice Mme Chrystelle ROUX. Monsieur le Maire précise que tout

sera mis en œuvre pour pallier au manque de chauffage et assurer le confort du public et des musiciens.

❖ **Pose des lumières et déambulation du chalet**

Les guirlandes seront posées vendredi 05 décembre dans la journée. Seront présents : Dominique et Benoit Sagot, José Grossel, Lydie et Éric Boulet.

La déambulation dans le village avec le Père Noel aura lieu le samedi 20 décembre.

❖ **Tickets à prix réduit pour le CYRANO de Crécy en Ponthieu**

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire un rappel à la population concernant les tickets à prix réduit pour le cinéma LE CYRANO de Crécy-en-Ponthieu. La population de DOMVAST est ainsi informée que des tickets sont disponibles en Mairie aux heures et jours d'ouverture habituels.

Un dernier tour de table étant fait avec les élus et l'ordre du jour étant épousé et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire, Michel GAYET

La secrétaire de séance, Véronique SAGOT